

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du samedi 21 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 16 mars 2026

Membres présents : 12

Membres votants : 15

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Stephane BATTEUX, Justine BARBERO, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO), Véronique THIANT (pouvoir à Marie-Sahra GIL), Marie-Cécile ABBAS (pouvoir à Jean-Marie MARCHAND).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☐ Délibération adoptée à l'unanimité

☒ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » : 13

- Voix « contre » :

- Abstention(s) : 2

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 083-218301547-20260321-2026_07-DE

N° 2026-07 : Élection du Maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour la liste suivante :
 - o Églantine ALLIOT – 1^{ère} Adjointe,
 - o Antonio MARCO-PENA – 2^{ème} Adjoint,
 - o Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES – 3^{ème} Adjointe
 - o Jean-Marie MARCHAND – 4^{ème} Adjointe

○

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var,

- **ELIT** les élus ci-dessus désignés, adjoints de la commune de Saint Antonin du Var,
- **INSTALLE** lesdits élus aux places suivantes :
 - Églantine ALLIOT – 1^{ère} Adjointe,
 - Antonio MARCO-PENA – 2^{ème} Adjoint,
 - Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES – 3^{ème} Adjointe
 - Jean-Marie MARCHAND – 4^{ème} Adjointe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le Maire,



Damien GAUTHIER.